ETAMPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
091-219102331-20241002-VI-DEL-2024-087-DE
Date de télétransmission : 07/10/2024
Date de réception préfecture : 07/10/2024

Date de convocation : 25 septembre 2024
Date d'affichage : 25 septembre 2024
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 25
Votants : 32

Délibération n° VI-DEL-2024-087

Objet : Acquisition de la parcelle BE 334 – rue du chemin du pont percé

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1ère Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1ère Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2ème Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3ème Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4ème Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5ème Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7ème Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8ème Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9ème Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Nathalie PABOUDJIAN représentée par M Franck COENNE, M Joseph ZOGBA représenté par M Dramane KEÏTA, Mme Maraïm SY représentée par M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M Tarik MEZIANE, M Maxime MARCELLIN représenté par Mme Camille BINET-DEZERT.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Sabah AÏD, Kadiatou LY, Claude MASURE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241002-VI-DEL-2024-087-DE
Date de télétransmission : 07/10/2024
Date de réception préfecture : 07/10/2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales et notamment ses articles L2111-1, 2141-1 et suivants, L3111-1,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 24 septembre 2024,

Considérant que la parcelle BE 334 de 73 m² fait partie intégrante de l'espace vert communal,

Considérant que la commune d'Etampes utilise et entretien ladite parcelle depuis de nombreuses années,

Considérant qu'il est donc nécessaire de régulariser la situation foncière de la parcelle BE 334 par une acquisition et une incorporation au domaine public de la commune.

Après en avoir délibéré par 31 voix pour et 1 NPPV (M Mostefa GHENAÏM),

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée BE 334 de 73 m², sise Chemin du Pont Percé,
- Dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune, moyennant le prix de 73 €,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous les actes afférents.

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire

VILLE D'ETAMPES 8 ESSONNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....07 OCT. 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.